

DECLARATION : Halte aux violences faites aux femmes et aux filles

Depuis un certain temps, nous notons une forte recrudescence des violences faites aux femmes, dans notre pays, il suffit du reste, pour s'en convaincre de consulter les cas rapportés au quotidien par la presse.

Dans cette surenchère macabre, la région de Kaolack se distingue tristement. Les péripéties rocambolesques du meurtre de la jeune lycéenne Katy GUEYE, mettent sur les feux de la rampe ce type de violence odieuse. Pour autant, malgré son caractère barbare et d'un autre âge le cas de Katy GUEYE est loin d'être isolé. De 2006 à 2009, plus de 180 cas sont notés dans la région de Kaolack et ceci ne concerne que le point d'écoute et d'assistance aux femmes et filles victimes de violences de l'APROFES et du RADI.

Outre les dames Yakka Sanga dite Satou et Katy GUEYE, les derniers crimes de viol les plus odieux et barbares ont tous été commis durant les mois d'Août et d'octobre 2007 et ont touché des femmes de tout âge. Le cas de la petite A.T. âgée de 10 ans habitant à Mbapp-loyenne dans la communauté rurale de Ngayenne Sabakh, sauvagement violée et laissée pour morte par son maître coranique Modou Kébé, de M. D. Nd., sourde – muette âgé de 33 ans, elle aussi violée par un jeune cultivateur de son village Kouthièye.

Statistiques qui placent la région de Kaolack, au premier plan dans les violences faites aux femmes. Une telle situation nous paraît inacceptable et contraire à toutes les conventions et recommandations de l'Union Africaine notamment le protocole additionnel à la charte africaine des droits de l'homme et des peuples relatifs aux droits de la femme, et aussi celles de la communauté internationale condamnant l'impunité des auteurs de violences faites aux femmes et aux filles. Toutes ces conventions, protocoles et chartes ont été ratifiés par l'Etat du Sénégal qui ne cesse de marquer son adhésion à tous ces textes.

A l'instar des autres pays le Sénégal à travers ses organisations de femmes et son gouvernement s'est mobilisé pour dénoncer avec véhémence cette violence sournoise et gratuite, condamnée vigoureusement par tout le corpus législatif et constitutionnel du pays, comme en atteste du reste, la loi 99-05 du 29 janvier 1999 sur les violences faites aux femmes.

Fort de ce constat dramatique et traumatisant, l'Antenne Régionale de CLVF Kaolack soucieuse de la protection de la femme et de l'enfant telle que recommandée par les textes internationaux notamment la Convention sur l'Élimination de toutes les Formes de Discrimination à l'Égard des Femmes (CEDEF) et la Convention des Droits de l'Enfant (CDE) :

- condamne avec la dernière énergie les violences faites aux femmes et aux filles
- invite les pouvoirs publics à agir pendant qu'il est encore temps et à punir sévèrement les coupables ;
- exige le renforcement des sanctions contre les viols et violences faites aux femmes, dans le cadre de la réforme du code pénal en cours ;
- exige des autorités qu'elle permette aux organisations de femmes de se constituer partie civile ;
- exige la pénalisation de la délivrance du certificat médical de complaisance face aux violences faites aux femmes et aux filles et la couverture des frais médicaux exigés par les soins ;
- exhorte le gouvernement à instaurer la gratuité du certificat médical aux femmes et filles victimes de violences et à faciliter l'accès aux fonds d'assistance juridique et judiciaire ;
- demande au gouvernement de mettre en place un fonds d'assistance aux femmes et filles victimes de viol et de toutes autres formes de violences ;
- appelle les organisations de femmes à se mobiliser pour qu'il n'y ait plus de cas pareils et à mettre en œuvre des programmes appropriés pour la prévention de cette violence.

En marge du Forum organisé par le CLVF, les organisations de Femmes ont adopté la "Déclaration sur la Recrudescence du Viol et des Violences faites aux Femmes et aux Filles.

Fait à Kaolack le 10/11/2009

L'Antenne Régionale de Kaolack

Ont signé :

- **APROFES**
- **Association des Sages-Femmes**
- **ASBEF**
- **SEMISCO**
- **GEEP**
- **MANORE/FM**
- **Femme Elue**
- **C.A.R. FEMMES**
- **Association des Femmes Catholique**
- **SCOFI**
- **UNACOIS**
- **COSEF**
- **Association des Femmes Entrepreneures**
- **La Bonne AFFAIRE**
- **SOS**
- **Horizon Santé Développement**
- **ASDES**
- **BOKK LËPP**
- **ANHMS**
- **Handicap Form'educ**
- **JAPPESY**
- **Dekkondo DIAM SA GËNN**
- **Handicap**
- **Réseau des Femme**
- **C.S district de Kasnack**
- **GPF/AND LIGGEY**
- **GPF/BOKK LIGGEY**
- **Centre CALDU SITOË.**